



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU
CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 14 MARS À 19 H 30
ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le maire François Veilleux ;
Mesdames les conseillères Marie-Andrée Giroux et Virginie Gosselin ;
Messieurs les conseillers Vincent Roy, Patrick Mathieu, Kevin Pomerleau et
David Veilleux.

Sont également présent(e)s :

Serge Vallée, directeur général et Mélissa Rodrigue, greffière adjointe.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur
François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Octroi du contrat pour le balayage de rue
4. Achat camionnette pour employés parcs
5. Achat des tuiles pour la surface de dekhockey
6. Offre de service pour test de sol – Éclairage du terrain de baseball
7. Départ de la greffière
8. Période de questions
9. Levée de l'assemblée

Étant tous présents, les membres du conseil ont renoncé à l'avis de
convocation, car le point 7, départ de la greffière, a été ajouté après que
l'avis leur ait été envoyé.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la
séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2022-03-7342 Il est proposé par monsieur Patrick Mathieu, appuyé par monsieur David
Veilleux et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. OCTROI DU CONTRAT POUR LE BALAYAGE DE RUE

R-2022-03-7343 **Considérant** qu'une demande de prix a été effectuée pour le service de
balayage des rues et trottoirs pour l'année 2022 ;

Considérant les soumissions de taux horaires reçues et l'estimation du prix
total basé sur les heures réelles effectuées en 2021 ;



Fournisseurs	Taux balais (/h)	Taux trottoirs (/h)	Transport	total balais	total trottoirs	Grand total
CH Trudel	Refus de soumission					
Trema	139	100	Inconnue	9 591.00 \$	1 800.00 \$	11 391.00 \$
Immeubles 118	130	110	Comprit	8 970.00 \$	1 980.00 \$	10 950.00 \$

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics, monsieur Stéphane Poulin, d'octroyer le contrat au prix total estimé le plus bas ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux, appuyé par monsieur Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité;

Que le contrat de balayage de rues pour l'année 2022 soit octroyé à Immeubles 118, au taux horaire de 130,00\$ pour le balai aspirateur et 110,00\$ pour le camion-citerne (trottoirs), les montants excluant les taxes ;

Que les montants facturés, incluant les taxes, soient payés à même le budget d'opération ;

Que le directeur des travaux, monsieur Stéphane Poulin, soit autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution du contrat.

4. ACHAT CAMIONNETTE POUR LES EMPLOYÉS DES PARCS

R-2022-03-7344 **Considérant** que le service des Travaux publics désire faire l'acquisition d'une camionnette pour remplacer le Ford F150 2008 utilisé par les employés des parcs ;

Considérant qu'une demande de prix a été faite à deux concessionnaires automobiles pour un véhicule de type F150 XLT 2022 avec une boîte de 8 pieds :

- Cliche auto 52 719\$ (excluant les taxes) ;
- Beauce Auto Ford Lincoln 52 635\$ (excluant les taxes);

En conséquence, il est proposé par monsieur Kevin Pomerleau, appuyé par monsieur Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité;

Que le directeur des travaux publics, Monsieur Stéphane Poulin, puisse faire l'achat d'une camionnette F150 XLT 2022 chez le concessionnaire Beauce Auto Ford Lincoln au coût de 52 635\$ excluant les taxes ;

Que Monsieur Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, ait l'autorité pour signer tout document en lien avec cet achat ;

Que pour en défrayer les coûts, la Ville de Beauceville prendra les fonds à même le fonds de roulement, tel que prévu à la résolution R-2022-02-7312.

5. ACHAT DES TUILES POUR LA SURFACE DE DEKHOCKEY

R-2022-03-7345 **Considérant** que lors de la conception des plans de la cité sportive, il a été



convenu qu'il y aurait une surface de dekhockey ;

Considérant qu'une demande de prix a été faite aux fournisseurs suivants

- Distribution sports loisirs 30 364,00\$ (excluant les taxes)
- Plastic CA 32 029,00\$ (excluant les taxes)
- Permafib 32 035,00\$ (excluant les taxes)

En conséquence, il est proposé par monsieur David Veilleux, appuyé par madame Virginie Gosselin et résolu à l'unanimité;

Que le directeur des loisirs, Monsieur François Langevin, puisse procéder à l'achat des tuiles pour la surface de dekhockey chez Distribution Sports Loisirs au coût de 30 364,00\$ excluant les taxes ;

Que le directeur des loisirs, Monsieur François Langevin, ait l'autorité pour signer tout document avec lien avec cet achat ;

Que pour en défrayer les coûts, la Ville de Beauceville prendra les fonds à même le règlement 2018-394 Aréna et multisports.

6. OFFRE DE SERVICE POUR TEST DE SOL – ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE BASEBALL

R-2022-03-7346 **Considérant** que des tests de sol doivent être faits en ce qui a trait au projet d'éclairage du terrain de baseball de la cité sportive avec l'ajout de 6 lampadaires ;

Considérant qu'une demande de prix a été faite et que la seule firme qui a répondu est Englobe avec un coût de 27 190,00\$, excluant les taxes ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux, appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité;

Que l'offre de service de la firme Englobe soit acceptée avec l'option « Analyse de stabilité de pente » au coût de 27 190,00\$;

Que le directeur des loisirs, monsieur François Langevin, soit autorisé à signer toutes dépenses en lien avec cette étude ;

Que pour en défrayer les coûts, la Ville de Beauceville prendra les fonds à même le règlement 2018-394 Aréna et multisports.

7. DÉPART DE LA GREFFIÈRE

R-2022-03-7347 **Considérant** que la greffière, madame Paméla Lavoie-Savard, est absente de son emploi depuis une période de deux mois ;

Considérant que madame Paméla Lavoie-Savard a signifié au directeur général qu'elle ne désirait pas reprendre son poste ;

En conséquence, il est proposé par madame Virginie Gosselin, appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité;



Que la Ville de Beauceville accepte la démission de madame Paméla Lavoie-Savard et entérine la fin d'emploi de celle-ci ;

Que le directeur général soit autorisé à procéder à un processus de recrutement afin de pourvoir le poste de greffier(ère).

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

R-2022-03-7348 Il est proposé par monsieur David Veilleux, appuyé par monsieur Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

MÉLISSA RODRIGUE, ass-greffière